



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

## INTITULE DU POSTE

**Directeur (trice) technique national(e) auprès de la Fédération française de tennis de table (F/H)**

### Référence du Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle : Sport jeunesse vie associative éducation populaire.

Emploi-type : SJA-20A Conseiller / Conseillère en développement des politiques sportives.

### Référence du RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel : soutien au développement.

Métier ou emploi-type : FPESAD02 Ingénieur(e) de projet de développement.

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

**Fiche N° 2017-82307**

**Publiée à la BIEP  
le 12/07/2017**

**Cotation, s'il y a lieu :**

**Date de mise à jour :**  
( )

Catégorie : Encadrement supérieur  A  B  C

Corps et grade : Professeur(e) de sport, Conseiller (ère) technique et pédagogique supérieur, Inspecteur (trice) de la jeunesse et des sports ou équivalent contractuel (1e).

Poste vacant : Oui  Susceptible d'être vacant

Date de prise de poste souhaitée : 3 mois après la date de publication de l'appel à candidature.

## LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Sites :  Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13<sup>ème</sup> – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)

Autres : **Siège de la Fédération française de tennis de table – 3 rue Dieudonné Costes – BP40348 – 75625 PARIS Cedex 13**

## DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) : La direction des sports élabore et met en œuvre la politique des activités physiques et sportives, tant en ce qui concerne le sport de haut niveau que le sport pour tous.

La direction des sports accompagne les fédérations sportives agréées au travers notamment de moyens financiers contractualisés par les conventions d'objectifs pluriannuelles et le placement auprès d'elles de Conseillers Techniques Sportifs (CTS) au titre des conventions cadres.

Ce soutien de l'Etat est piloté par la direction des sports et favorise le déploiement du programme sport sur l'ensemble du territoire grâce notamment à l'engagement et aux actions menées par les fédérations sportives agréées.

L'architecture du programme sport se décline en 4 actions :

- Action 1 : la promotion du sport pour le plus grand nombre.
- Action 2 : le développement du sport de haut niveau.
- Action 3 : la prévention par le sport et la protection des sportifs.
- Action 4 : la promotion des métiers du sport.

Le(la) DTN est affecté(e) à la direction des sports et relève pour sa gestion administrative du Centre de Gestion Opérationnelle des Cadres Techniques Sportifs (CGOCTS), service à compétence nationale. Il exerce ses missions auprès de la Fédération française de tennis de table.

## DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui  Non

L'effectif plafond des CTS exerçant leurs missions auprès de la fédération pour 2017 : 35 CTS, agents publics de catégorie A.

Le DTN est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur des sports selon l'article L.131-12 du code du sport.

Le DTN, agent de l'Etat, est dans un positionnement spécifique qui fait de lui l'interlocuteur privilégié du président de la fédération et des élus pour tout ce qui concerne plus particulièrement le volet sportif de l'activité fédérale. A ce titre, il lui sera indispensable de connaître les statuts et les règles de fonctionnement de la fédération qu'il aura à pratiquer.

Le DTN reçoit des instructions du ministre chargé des sports dans le cadre de sa lettre de mission et en déclinaison de la convention d'objectifs. Il veille à la mise en œuvre, au sein de la fédération, des orientations ministérielles.

Le DTN concourt à la définition de la politique sportive fédérale, notamment par l'élaboration des directives techniques nationales qui servent de cadre aux agents exerçant les missions de CTS. Il s'assure de la diffusion et de la mise en œuvre des directives techniques nationales et en évalue la réalisation.

Le DTN dirige et anime la direction technique nationale de la fédération ; il est le responsable fonctionnel des agents exerçant les missions de CTS auprès de la fédération et, à ce titre, il propose les missions de ces agents ; mais il peut être également responsable fonctionnel des agents fédéraux qui exercent au sein de la direction technique nationale.

Le DTN sera chargé de la mise en œuvre du plan de développement pluriannuel de la Fédération française de tennis de table contractualisé avec le ministère chargé des sports. Ces orientations, identifiées dans la convention d'objectifs pluriannuelle, sont déclinées dans les quatre actions du programme sport.

Dans ce cadre, une attention plus particulière devra être portée par le DTN de la Fédération française de tennis de table sur les dossiers et actions suivants :

- Le management de l'ensemble des CTS et des agents de la direction technique nationale
- La conception, la mise en place et le suivi du Projet de Performance Fédérale
- Le pilotage du projet olympique 2020 et des échéances de référence préalables
- La rédaction du projet de convention d'objectif, son exécution et son suivi
- le pilotage des projets fédéraux issus des priorités ministérielles.
- En cas de l'obtention des JO à Paris 2024, concevoir et accompagner la mise en place d'une POP pour cet objectif.

La mission de DTN s'organise à partir du siège fédéral. Une présence régulière au siège fédéral est indispensable.

Spécificités et contraintes du poste : poste à responsabilité et transversal, grande disponibilité (travail le week-end), multitude d'interlocuteurs (élus fédéraux, dirigeants, CTS, cadres fédéraux, SHN, collectivités, institutions, associations, structures commerciales, partenaires...), nombreux déplacements en France et à l'étranger, grande capacité d'adaptation.

## PROFIL SOUHAITE

**Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)**

Connaissances E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Connaissance du milieu fédéral concerné, de ses partenaires, de son fonctionnement et de ses enjeux	X			
Connaissance du cadre institutionnel et des acteurs du sport en France et à l'Etranger		X		
Connaissance de l'environnement législatif et réglementaire du sport en France ainsi que la politique ministérielle jeunesse et sports et de ses dispositifs	X			
Connaissance du sport de haut niveau	X			

Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Savoir manager, coordonner et suivre l'activité des moyens humains (CTS, référents techniques fédéraux, salariés fédéraux)	X			
Savoir construire, piloter et évaluer des projets complexes	X			
Réaliser des diagnostics pluridimensionnels en tenant compte des enjeux sportifs, du positionnement sportif de la France, des politiques publiques, des territoires et des publics concernés, des stratégies des structures et de leurs acteurs	X			
Savoir concevoir, mettre en œuvre et suivre un budget		X		
Savoir produire des rapports, des études, des comptes rendus de missions	X			
Savoir identifier des priorités et prendre des décisions	X			

*E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine*  
*M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat*  
*A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements*  
*N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)*

#### **Savoir être nécessaire**

Faire preuve de rigueur, de synthèse, de capacités de négociation et de décision

Respecter les procédures administratives et rendre compte

Faire preuve de leadership

Forte aptitude à l'écoute et au dialogue

Capacité à rassembler et à mobiliser une équipe

#### **Expérience professionnelle**

- les candidats doivent justifier d'au moins 8 années de services accomplis dans un emploi du ministère ou de ses établissements publics ou dans l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur sport.
- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
- expérience professionnelle souhaitée sur un poste similaire ou de direction.

### **FORMATION**

#### **Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)**

**1 Accompagnement à la prise de fonction de DTN**

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : a minima une olympiade.

### **CONTACTS**

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé,
- des éléments de projet managérial et de prise en compte des priorités ministérielles et fédérales (2 pages maximum).

Il devra être adressé à : Madame la Directrice des sports, 95 avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13 au plus tard le 25 août 2017 et simultanément par mail à l'adresse suivante : [ds.cgocts@sports.gouv.fr](mailto:ds.cgocts@sports.gouv.fr)

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de Madame Catherine THEVES, chef du centre de gestion opérationnelle des conseillers techniques sportifs par intérim ([catherine.theves@sports.gouv.fr](mailto:catherine.theves@sports.gouv.fr) , Tél : 01 40 45 93 97) , Monsieur Jean-Marc POCHOLLE, adjoint à la chef du centre de gestion opérationnelle des conseillers techniques sportifs ([jean-marc.pocholle@sports.gouv.fr](mailto:jean-marc.pocholle@sports.gouv.fr) , Tél : 01 40 45 93 84) et Madame Carine De KERGROHEN, adjointe à la chef du centre de gestion opérationnelle des conseillers techniques sportifs, ([carine.dekergrohen@sports.gouv.fr](mailto:carine.dekergrohen@sports.gouv.fr) Tél 01 40 45 97 09).

Un entretien est organisé avec les candidats dont les dossiers auront été préalablement sélectionnés.